

**REGLEMENT :**

**Un 1<sup>er</sup> acompte doit être versé à l'inscription et joint au présent bulletin dûment rempli et signé, au plus tard le 10 JUILLET 2017 pour garantir la réservation de votre congrès.**

**Acompte à régler de**

- **225 € par personne en chambre à partager, hors excursions optionnelles et assurance annulation,**
- **325€ par personne en chambre individuelle, hors excursions optionnelles et assurance annulation,**

**Le solde** devra être réglé au plus tard 45 jours avant le départ soit **le 25 août 2017 au plus tard.**

**En cas de non-paiement du solde au 25 août 2017, le contrat sera considéré comme annulé de fait, et les frais conséquents à cette annulation seront dus.**

**Je choisis de régler :**

- Par chèque libellé à l'ordre d'AMPLITUDES
- Par prélèvement bancaire grâce à l'encadré ci-dessous

Je soussigné(e) Mr / Mme..... autorise  
l'agence AMPLITUDES à débiter ma carte bancaire : N° .....  
Exp : \_\_ / \_\_ Crypto (dos de carte) : \_\_ \_\_

1) Pour un montant de : ..... EUROS correspondant au 1<sup>er</sup> acompte de mes réservations et pour inscription au 44<sup>ème</sup> Congrès Annuel du SNIIL à Anglet du 10 au 13 octobre 2017,

2) Pour un montant de : ..... EUROS correspondant au solde des prestations souscrites, débit en date du 25 août 2017,

Je soussigné(e) (nom, prénom)..... agissant pour moi-même et/ ou pour le compte de la ou des personne(s) inscrite(s) avec moi sur le même bulletin d'inscription ci-dessus, certifie avoir pris connaissance du programme du congrès et des extensions possibles, des conditions particulières de vente du voyage contractualisé que je vous renvoie paraphés et signés et les accepter.

**NOM(S) ET PRENOM(S) DU/DES PARTICIPANT(S):**

Lu et approuvé \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

« Mention manuscrite »

Signature

**AMPLITUDES**

Voyages de Groupe sur Mesure

Cachet professionnel



**BULLETIN D'INSCRIPTION A LA TOTALITE DU CONGRES  
44<sup>E</sup> CONGRES NATIONAL DU SNIIL A ANGLET -  
DU MARDI 10 AU VENDREDI 13 OCTOBRE 2017 -**

Ce document doit être retourné par courrier, mail ou fax au plus tard **le 10 JUILLET 2017** à : **Agence AMPLITUDES** - 20, rue du Rempart Saint-Etienne - 31 000 TOULOUSE - Fax : 05 67 31 70 18 - courriel : [lucile@amplitudes.com](mailto:lucile@amplitudes.com)

**Je m'inscris à l'intégralité du 44<sup>ème</sup> Congrès National du SNIIL :**

- en chambre utilisation double avec 1 grand lit
- en chambre utilisation double avec 2 lits séparés
- en chambre individuelle
  
- à l'hôtel ATLANTHAL 4\* (30 chambres disponibles)
- à l'hôtel LES TERRASSES D'ATLANTHAL 3\* (25 chambres disponibles)

**N.B. : Chambres attribuées selon la disponibilité le jour de la réception de votre bulletin d'inscription accompagné de votre acompte.**

Je m'inscris à une ou plusieurs excursions.

Je suis intéressé par des massages en supplément lors de mon séjour, et souhaite recevoir la gamme des soins disponibles - sous réserve de disponibilités au moment de la réservation -.

NOM : .....PRENOM : .....Sexe :  H  F

NATIONALITE : .....ADRESSE : .....

.....CODE POSTAL.....

VILLE .....

TELEPHONE PORTABLE \_ . . . . . FAX \_ . . . . .

COURRIEL .....@.....

**Je désire partager ma chambre avec :**

- Adhérent(e) / Ami(e) / Conjoint(e) **qui participe au Congrès**
- Adhérent(e) / Ami(e) / Conjoint(e) **qui ne participe pas au Congrès (programme complet hors réunions et pauses)**
- Autre participant(e) inscrit au congrès et souhaitant partager une chambre à 2 lits - selon état des réservations -

NOM : .....PRENOM : ..... Sexe :  H  F

TELEPHONE PORTABLE \_ . . . . .

COURRIEL .....@.....

**Merci de nous adresser avec le présent bulletin la copie LISIBLE de votre Carte Nationale d'Identité ou de votre Passeport en cours de validité.**

## Tarifs par personne base 75 participants minimum:

CONGRES TTC - DU 10 AU 13 OCTOBRE 2017 - 4 JOURS / 3 NUITS	Tarif	Qté	Total
en chambre utilisation double ou twin à l'hôtel ATLANTHAL 4*	675 €		€
en chambre individuelle à l'hôtel ATLANTHAL 4*	773 €		€
en chambre utilisation double ou twin à l'hôtel LES TERRASSES 3*	630 €		€
en chambre individuelle à l'hôtel LES TERRASSES 3*	720 €		€
Réduction accompagnant non participant au congrès	- 30 €		€

### EXCURSIONS OPTIONNELLES

EXCURSION A ESPELETTE - demi-journée (30 participants minimum)	35 €		€
EXCURSION A BAYONNE - demi-journée (30 participants minimum)	30 €		€

<b>TOTAL DE MA RESERVATION</b>			€
<u>Assurance Annulation / Perte de bagages de la compagnie AXA</u> <u>- 3.5% du montant total du séjour</u> <i>Dès lors que vous souscrivez l'assurance annulation / perte de bagages, elle apparaîtra sur le contrat que vous recevrez dès votre inscription.</i>	<input type="checkbox"/> Je ne désire pas souscrire l'assurance  <input type="checkbox"/> Je désire souscrire l'assurance annulation		

AMPLITUDES peut s'occuper de votre acheminement en AVION ou en TRAIN vers BIARRITZ. Notre spécialiste transport- [issam@amplitudes.com](mailto:issam@amplitudes.com) vous fera une proposition.

Merci de nous communiquer votre VILLE de DEPART et de RETOUR : .....

### CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

#### FRAIS D'ANNULATION PAR PERSONNE

Plus de 31 jours avant le départ	225 Euros de frais de dossier par personne, non remboursables par l'assurance
De 30 à 21 jours avant le départ	55% du prix du voyage par personne
De 20 à 11 jours avant le départ	75% du prix du voyage par personne
Moins de 10 jours avant le départ	100% du prix du voyage par personne

NB : Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite. Il en est de même pour un ajout de participant(s) dont les réservations ne seront confirmées que dans la limite des places disponibles. Le client s'engage à déclarer toute annulation au plus tard 72 heures après la constatation de sa cause. Passé ce délai, AMPLITUDES ne saurait garantir la prise en charge des frais d'annulation par notre assurance, si celle-ci était souscrite.

#### CHANGEMENT DE NOM :

Plus de 15 jours du départ : pas de frais

A moins de 15 jours du départ : **CHANGEMENT DE NOM IMPOSSIBLE**

NB : Tout changement de nom de participants doit faire l'objet d'une notification écrite. Il en est de même pour un ajout de participant(s) dont les réservations ne seront confirmées que dans la limite des places disponibles. Toute annulation doit également faire l'objet d'une notification écrite par courrier recommandé avec avis de réception exclusivement. Le client s'engage à déclarer toute annulation au plus tard 72 heures après la constatation de sa cause. Passé ce délai, AMPLITUDES ne saurait garantir la prise en charge des frais d'annulation par MUTUAIDE (cf art. 6.3 du contrat d'assurances).

**IMPREVUS :** Nos itinéraires sont établis plusieurs mois à l'avance. Il peut donc arriver au moment de votre départ qu'un site, un monument, un musée ne puisse être visité comme prévu par suite d'une fermeture pour rénovation ou d'une modification du jour et des horaires de visite. Dans la mesure du possible nous vous informerons de ces modifications de dernière minute, modifications dont nous ne pourrions être tenus pour responsables. Les imprévus climatiques (neige, grêle, tempêtes...ou autres) pouvant directement ou indirectement nous obliger à modifier le parcours, les horaires ou la succession des étapes du voyage ne donneront lieu à aucun recours.

**TRANSPORT - RESPONSABILITE DES TRANSPORTEURS :** La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage prévu dans le présent contrat, ainsi que celle des représentants, agents ou employés de celle-ci, est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, au transport aérien des passagers et de leurs bagages, exclusivement, comme précisé dans leurs conditions générales, dont un extrait figure sur les titres de transport. Amplitudes ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celle des transporteurs français ou étrangers assurant les transferts et/ou le transport des passagers. Par suite d'événements indépendants de notre volonté (grèves, incidents techniques, etc...), des retards peuvent avoir lieu, conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties, même dans le cas de pré et post acheminement émis sur un même billet, aucune indemnisation ne pourra être accordée.

**HEBERGEMENT :** L'hôtel prévu dans notre programme peut être remplacé par un hôtel de catégorie identique ou supérieure. Dans les usages de l'hôtellerie internationale en matière de mise à disposition des chambres, l'heure normale de disponibilité des chambres est 16h00 et elles doivent être libérées à 11h00, sauf disponibilité spéciale.

**APRES-VENTE :** Les observations sur le déroulement du voyage doivent parvenir à AMPLITUDES dans un délai de 15 jours suivant le retour, accompagnées des pièces justificatives.

Aucun remboursement ne peut intervenir lorsque le client ne se présente pas aux lieux et heure de rendez-vous mentionnés dans le dossier, avec les documents de voyages nécessaires (passeport, visa, carte d'identité, certificats de vaccination...). Tout voyage interrompu ou abrégé, ou toute autre prestation terrestre non consommée par le passager, pour quelque raison que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.

**FORMALITES D'ENTREE A CE JOUR POUR LES RESSORTISSANTS FRANCAIS :** passeport ou carte d'identité en cours de validité.

**IMPORTANT : POUR LES RESSORTISSANTS ETRANGERS :** Une carte de séjour est nécessaire pour rentrer et sortir du territoire national, elle ne peut néanmoins en aucun cas se substituer à une carte d'identité ou à un passeport, quelle que soit la nationalité du voyageur. Tout voyageur possédant une pièce d'identité étrangère doit se renseigner auprès des autorités compétentes, des formalités particulières concernant sa nationalité. Nous dégageons toute responsabilité pour tout incident pouvant résulter du non-respect des réglementations et lois en vigueur. Il est rappelé qu'à partir de 15 ans, un enfant doit être en possession d'un passeport personnel.

Amplitudes ne peut être tenu responsable des conséquences, du refus ou du retard de délivrance des documents administratifs nécessaires à la réalisation du voyage.

Les participants doivent fournir à AMPLITUDES au moment de leur inscription et au plus tard le 25 août 2017, la photocopie lisible des 2 premières pages de leur passeport ou la photocopie recto verso de leur carte nationale d'identité en cours de validité.

**ASSURANCE ANNULATION / PERTES DE BAGAGES :** L'assurance annulation et perte de bagages n'est pas incluse. Vous pouvez décider de la souscrire en cochant la case « Je désire souscrire l'assurance annulation » dans le tableau des tarifs. Elle représente 3.5% du montant total de votre voyage. En cas de prise en charge des frais d'annulation, d'interruption de séjour ou de détérioration ou perte de bagages par l'assurance, une franchise sera déduite du montant du remboursement prévu, par l'assurance.

**PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL :** Chacune des PARTIES garantit l'autre PARTIE du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant en fonction de son rôle au titre de la protection des données à caractère personnel. Par ailleurs, s'agissant des prestations, il est rappelé qu'AMPLITUDES aura la qualité de sous-traitant au sens de l'article 35 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

A ce titre, AMPLITUDES, en sa qualité de sous-traitant, s'engage à :

- prendre toutes les précautions utiles au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement pour préserver la sécurité des données et notamment empêcher toute déformation, endommagement, perte et/ou tout accès par des tiers non autorisés préalablement,
- ne pas traiter, consulter les données ou les fichiers contenus à d'autres fins que l'exécution des prestations qu'il effectue pour le Sniil, responsable du traitement, au titre des présentes ;
- ne traiter, consulter les données que dans le cadre des instructions et de l'autorisation reçues du Sniil, responsable de traitement
- ne pas insérer de données étrangères dans les bases de données qui lui sont confiées au titre des présentes,
- prendre toute mesure permettant d'empêcher toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des données et bases de données qui lui sont confiées au titre des présentes.